

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3072

14 décembre 2011

SOMMAIRE

Amromco Lux III S.à r.l.	147434	Mecconti S.à r.l.	147431
BHF-IMMO-BAU GmbH	147430	Mediobanca International (Luxembourg) S.A.	147427
Bicap Finance & Leasing S.à r.l.	147430	Meridiam Infrastructure Investments ...	147417
Carena Invest S.à r.l.	147425	Misiu Capital Management S.A.	147432
Chauffage Moderne S.A.	147411	Moore & Partners	147424
Darena Invest S.à r.l.	147432	MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l.	147432
Erste Bank Trading	147412	Munster	147433
Hypernion Sicav	147417	Musha S.A.	147433
Iguana Holding S.A.	147418	Nama S.A.	147441
Imperial Holding S.C.A.	147451	Naxara SA	147445
Larry II LM Holdco S.à r.l.	147418	Nazobel S.A.	147445
Lion/Gem Lux 1 S.A.	147438	Nenikekamon S.A.	147445
Lola Communication SA	147410	New Shores Ventures-SPF	147442
Lowi - Bau G.m.b.H.	147410	NM Coiffure S.A.	147450
LPM S.A.	147410	Nomina S.A.	147450
Lusalux S.A.	147411	Nomina S.A.	147433
Luxembourg Building and Styling Compa- ny S.A.	147425	Nomina S.A.	147451
Luxembourg Future Lane S.A.	147411	Nordik S.A.	147456
Luxmedica S.A.	147412	Novaluxco 2 S.A.	147412
Lux Relais Sàrl	147427	NSI Luxembourg Holding S.à r.l.	147456
Maguro I S.A.	147424	Odalisque Holding S.A.	147451
Maithé Investment S.A.	147412	Orgacomm International	147433
Manitoulin Holding S.A.	147426	Paccor International Holdings S.à r.l. ...	147442
Manitoulin Holding S.A.	147426	Pardus S.à r.l.	147445
MAN Umbrella SICAV	147425	Radiant Systems International	147439
Marchi Giovanni S.A.	147426	Sandside Investissements S.A.	147427
Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l.	147417	Seward S.A.	147410
Mayfair Trust S.à r.l.	147418	Shimla S.A.	147446
Meca-Fluid Lux S.à r.l.	147431	Spirilux S.à r.l.	147438
		"Sysmig S.A."	147416

Lola Communication SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Z.I. Grasbusch.
R.C.S. Luxembourg B 102.812.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 26.10.2011.

L'assemblée décide de nommer aux postes de commissaire aux comptes la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie Sàrl, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, et ce, pour une durée d'un an.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011152015/11.

(110176972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Lowi - Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3332 Fennange, 92A, rue d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 22.271.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152016/9.

(110176745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Seward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.906.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Fabrizio Terenziani, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011153343/23.

(110178336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

LPM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.349.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152018/13.

(110176442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Lusalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 54.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152019/10.

(110176802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Chauffage Moderne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 70.230.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 30 avril 2011

L'assemblée réélit Administrateurs pour un an:

Mme Nathalie MAIER, employée privée, demeurant à Schrassig.

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig

Mr. Roland DELVAUX, directeur, demeurant à Kleinbettingen.

L'assemblée réélit Commissaire pour un an:

La société DMS Et ASSOCIÉS, S.à.r.l. 23, rue des Bruyères L - 1274 HOWALD.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration élit pour un an:

- Mme Nathalie MAIER Présidente,

- Mr. Jacquot SCHWERTZER Administrateur-délégué, Confirme pour un an Mr. Roland DELVAUX en sa qualité de directeur, nomme Fondé de Pouvoir pour un an:

- Mme Valérie WEBER, 61, route d'Elange F - 57100 THIONVILLE

- Mr. Laurent HOMEL et

- Mme Pascale ZEIMES,

et fixe les pouvoirs comme suit:

A) La société est engagée, en toutes circonstances, sans limitation, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué détenteur de la carte d'artisan.

B) Pour la gestion journalière des affaires:

La société est engagée, sans limitation, par la signature individuelle de l'administrateur délégué, détenteur de la carte d'artisan.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200 Eur par la seule signature du directeur.

La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 1.200 Eur par la seule signature d'un fondé de pouvoir.

C) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou de l'administrateur délégué.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011153019/36.

(110178745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Luxembourg Future Lane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 59.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152022/9.

(110177152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Luxmedica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9763 Marnach, 33A, Schwaarzenhiwwelstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 73.172.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152023/10.

(110176477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Maithé Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 142.979.

Les Comptes Annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 31/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011152027/10.

(110176776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Erste Bank Trading, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 82.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2011.

En date du 8 novembre 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 19 août 2011, de Monsieur Christoph Kampitsch en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration,
- de ratifier la cooptation, avec effet au 19 août 2011, de Monsieur Mark Cachia, Erste Group Bank AG, Börsegasse 14, A - 1010 Vienne, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christoph Kampitsch, démissionnaire,
- de renouveler les mandats de Madame Heike Findeisen, de Monsieur Dieter Willjung et de Monsieur Mark Cachia en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Erste Bank Trading

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011152515/20.

(110177826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Novaluxco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.778.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of the month of October.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Rammerich), Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

NOVALUXCO 1 S.A., a société anonyme with registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 31 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 949 of 10 May 2011 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 158.762 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of NOVALUXCO 2 S.A. (the "Company"), a société anonyme with registered office at 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary dated 31 January 2011, published in the Mémorial number 946 of 10 May 2011, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 158.778, represented by Ms Jennifer FERRAND, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 26 October 2011 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 March 2011 by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1468 of 5th July 2011.

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all forty three million five hundred fifty thousands (43,550,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder hereby takes decisions on the following items:

Agenda

- 1) Increase of the issued share capital of the Company as described below:

(i) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) so as to bring it from its current amount of forty three million five hundred fifty thousands Euros (EUR 43,550,000.-) to forty eight million five hundred fifty thousands Euros (EUR 48,550,000.-) by the issue of a total of five million (5,000,000) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of five million Euros (EUR 5,000,000.-);

(ii) Subscription to all the New Shares and payment of the subscription price in cash by the Sole Shareholder;

2) Increase of the current authorised share capital of the Company so as to bring it from its current amount of sixty-five million forty-six thousand Euros (EUR 65,046,000.-) to seventy-two million five hundred forty-six thousand Euros (EUR 72,546,000.-), (excluding the currently issued share capital), upon such terms and conditions as determined in the report issued by the board of directors of the Company in accordance with articles 32-3(5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Report"), and authorization to the board of directors to limit or suppress any pre-emptive subscription rights of the existing shareholders for the issue of shares within the limits of this new authorized share capital and the provisions of the Report and extension of the validity period of the authorized share capital, for a period starting on the date of the sole shareholder's resolutions approving the increase of the authorised share capital and ending on the fifth anniversary of the date of publication in the Mémorial of the minutes of the sole shareholder's resolution having decided the increase of the authorized share capital; acknowledgment of the Report.

3) Consequential amendment of article 5.1 and 5.5 of the articles of incorporation of the Company so as to provide for the new issued share capital amount and new authorized share capital of the Company, so as to read as follows:

" Art. 5.1. Share capital amount. The issued share capital of the Company is set at forty eight million five hundred fifty thousands Euros (EUR 48,550,000.-) divided into a total of forty eight million five hundred fifty thousands (48,550,000) shares (the "Shares"), each Share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

" Art. 5.5. Authorised capital. The authorised capital of the Company is fixed at seventy-two million five hundred forty-six thousand Euros (EUR 72,546,000.-) (excluding the subscribed share capital of the Company) consisting of additional seventy-two million five hundred forty-six thousand (72,546,000) shares (of either class), each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The authorised share capital of the Company may be increased or decreased by resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The board of directors may from time to time, during the period starting on the date of the sole shareholder's resolutions of 27 October 2011 approving the increase of the authorised share capital and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Memorial of the minutes of the sole shareholder's resolutions having decided the increase of the authorized share capital, (without prejudice to any renewal), increase the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital and issue shares (of existing share classes or create new share classes) within the authorised share capital. The board of directors is authorised to limit or suppress the pre-emptive subscription rights of existing shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital and subject to the report drawn by the board of directors pursuant to article 32-3 (5) of the Law.

Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with law."

After the foregoing was approved by the appearing party, the following resolutions were passed;

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of five million Euros (EUR 5,000,000.-) so as to bring it from its current amount of forty three million five hundred fifty thousands Euros (EUR 43,550,000.-) to forty eight million five hundred fifty thousands Euros (EUR 48,550,000.-) by the issue of a total of five million (5,000,000) new shares (the "New Shares"), each of a nominal value of one Euro (EUR 1.-), for a total subscription price of five million Euros (EUR 5,000,000.-).

Thereupon, the Sole Shareholder subscribed to all the New Shares so issued as set out in this resolution and paid the total aggregate subscription price of five million Euros (EUR 5,000,000.-) in cash.

Evidence of the payment of the total aggregate subscription price was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledged the report dated 26 October 2011 issued by the board of directors (the "Report") pursuant to article 32-3 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The Sole Shareholder, on the basis of the Report, resolved to increase the current authorised share capital of the Company so as to bring it from its current amount of sixty-five million forty-six thousand Euros (EUR 65,046,000.-) to seventy-two million five hundred forty-six thousand Euros (EUR 72,546,000.-), (excluding the subscribed share capital), represented by seventy-two million five hundred forty-six thousand (72,546,000) shares, while waiving, suppressing or limiting and authorising the board of directors to waive, limit or suppress any preferential subscription right of existing shareholders pertaining to such new authorised share capital as provided for by the Law for any issue of shares in accordance with the Report.

The Sole Shareholder resolved to extend the validity period of the authorised share capital and therefore that the authorised share capital shall have a validity period of a period starting on the date of the sole shareholder's resolutions approving the increase of the authorised share capital and ending on the fifth anniversary of the date of the publication in the Memorial of the minutes of the sole shareholder's resolutions having decided the increase of the authorized share capital.

Third resolution

The Sole Shareholder then resolved to amend article 5.1 and 5.5 of the articles of incorporation of the Company as set out in agenda item 3.

The Sole Shareholder then resolved to give power to any director of the company (as appointed from time to time), with full power of substitution, to carry out any formalities required for the implementation of the above resolutions, including any filing or registration formalities in any appropriate register and with any relevant Luxembourg authorities or other.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at three thousand six hundred Euro (EUR 3,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known by the notary by his surnames, first names, civil status and residences, the said person signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Rammerich), Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu

NOVALUXCO 1 S.A., une société anonyme ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné daté du 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 949 du 10 mai 2011 et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 158.762 (l'«Actionnaire Unique»), étant l'actionnaire unique de NOVALUXCO 2 S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée aux termes d'un acte du notaire soussigné daté du 31 janvier 2011, publié au Mémorial numéro 946 du 10 mai 2011, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.778, représentée par Melle Jennifer FERRAND, juriste demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 26 octobre 2011 (qui restera annexée au présent acte aux fins d'être enregistrée avec celui-ci).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 21 mars 2011 aux termes d'un acte du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 1468 du 5 juillet 2011.

L'Actionnaire Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient la totalité des quarante-trois millions cinq cent cinquante mille (43.550.000) actions émises dans la Société.
2. L'Actionnaire Unique prend, par la présente, des décisions sur les points suivants:

Ordre du jour

- 4) Augmentation du capital social émis de la Société, tel que décrit ci-dessous:

(i) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) de sorte à le porter de son montant actuel de quarante-trois millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 43.550.000,-) à quarante-huit millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 48.550.000,-) par l'émission d'un total de cinq millions (5.000.000) d'actions nouvelles (les «Nouvelles Actions»), chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), pour un montant de souscription de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-);

(ii) Souscription par l'Actionnaire Unique à toutes les Nouvelles Actions et paiement du prix de souscription en espèces;

5) Augmentation du capital social autorisé actuel de la Société afin de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions quarante-six mille euros (EUR 65.046.000,-) à soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille euros (EUR 72.546.000,-), (exclusion faite du capital social actuellement émis), selon les termes et conditions tels que fixés dans le rapport établi par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Rapport»), et autorisation au conseil d'administration de limiter ou de supprimer tout droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour l'émission d'actions dans les limites du nouveau capital social autorisé et en vertu des dispositions du Rapport et extension de la période de validité du capital social autorisé pour une période commençant à la date de la résolution de l'actionnaire unique approuvant l'augmentation du capital social autorisé et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique ayant décidé d'augmenter le capital social autorisé; prise de connaissance du Rapport; et

6) Modification conséquente des articles 5.1 et 5.4 des statuts de la Société afin de prévoir le nouveau montant du capital social émis et le nouveau capital social autorisé de la Société tel qu'indiqué ci-dessous:

« **Art. 5.1. Capital social et Attribution.** Le capital social émis de la Société est fixé à quarante-huit millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 48.550.000,-) représenté par quarante-huit millions cinq cent cinquante mille (48.550.000) actions (les «Actions») chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts.»

Art. 5.5. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille euros (EUR 72.546.000,-) (à l'exclusion du capital social souscrit de la Société) représenté par soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille (72.546.000) actions (de toute classe), chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la manière requise pour la modification des présents statuts. Le conseil d'administration pourra de temps à autre, durant la période commençant à la date de la résolution de l'actionnaire unique du 27 octobre 2011 approuvant l'augmentation du capital social autorisé et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique ayant décidé d'augmenter le capital social autorisé (sans préjudice de toute extension) augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé et émettre des actions (de classes d'actions existantes ou en créant de nouvelles classes d'actions) dans les limites du capital social autorisé. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants dans la mesure où il l'estime nécessaire pour toute émission ou toutes émissions d'actions dans les limites du capital autorisé et sous réserve du rapport rédigé par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3(5) de la Loi.

Chaque fois que le conseil d'administration agira de manière à rendre effective, entièrement ou partiellement, l'augmentation de capital telle qu'autorisée par les précédentes dispositions, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle action et le conseil d'administration devra prendre et autoriser toute mesure nécessaire dans le but d'obtenir l'exécution et la publication de ladite modification conformément à la loi.»

Après approbation de ce qui précède par la partie comparante, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-trois millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 43.550.000,-) à quarante-huit millions cinq cent cinquante mille euros (EUR 48.550.000,-) par l'émission d'un total de cinq millions (5.000.000) de nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), pour un prix total de souscription de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

À la suite de quoi, l'Actionnaire Unique a reconnu qu'il a souscrit à toutes les Nouvelles Actions ainsi émises tel qu'indiqué dans cette résolution et a payé le prix total de souscription de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) en espèces.

Preuve du paiement du prix total de souscription a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a pris connaissance du rapport date du 26 octobre 2011 établi par le conseil d'administration (le «Rapport») en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Actionnaire Unique, sur base du Rapport, a décidé d'augmenter le capital social autorisé actuel de la Société afin de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions quarante-six mille euros (EUR 65.046.000,-) à soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille euros (EUR 72.546.000,-), (à l'exclusion du capital social souscrit) représentés par soixante-douze millions cinq cent quarante-six mille (72.546.000) actions, tout en renonçant à, supprimant ou limitant et autorisant le conseil d'administration à renoncer à, limiter ou supprimer tout droit de souscription préférentiel de actionnaires existants relativement audit nouveau capital social autorisé, tel que prévu par la Loi pour toute émission d'actions conformément au Rapport.

L'Actionnaire Unique a décidé de prolonger la période de validité du capital social autorisé et par conséquent que le nouveau capital social autorisé aurait une période de validité d'une période commençant à la date de la résolution de l'actionnaire unique approuvant l'augmentation du capital social autorisé et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de la résolution de l'actionnaire unique ayant décidé d'augmenter le capital social autorisé.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de modifier les articles 5.1 et 5.5 des statuts de la Société, tel que cela est décrit au point 3 de l'ordre du jour.

L'Actionnaire Unique a ensuite décidé de donner pouvoir à tout administrateur de la société (tel que nommé de temps à autre), avec plein pouvoir de substitution, en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des résolutions ci-dessus, y compris toutes les formalités de dépôt et d'enregistrement dans tout registre approprié et auprès de toutes autorités compétentes à Luxembourg ou autres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 novembre 2011. Relation: RED/2011/2295. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153249/222.

(110178226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

"Sysmig S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.167.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 27 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société "SYSMIG S.A".

Ce jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline BOTTAZZO, avocat, demeurant à Luxembourg. Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour Extrait conforme
M^e Céline BOTTAZZO
Le liquidateur

Référence de publication: 2011152817/19.

(110177807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 07 novembre 2011.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011152029/13.

(110176681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Meridiam Infrastructure Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Infrastructure Investments Sarl
Caceis Bank Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011152032/12.

(110176666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Hypernion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.008.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 octobre 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Olivier MASSE, Pascal PIERRET et Jean-Luc NEYENS pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;
2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour HYPERNION SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE
Attaché principal / -

Référence de publication: 2011152855/19.

(110177813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Mayfair Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 112.769.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions du gérant unique prises en date du 1^{er} novembre 2011 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 novembre 2011.

Pour la société

M. Jimmy Tong Sam

Gérant

Référence de publication: 2011152041/16.

(110176843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Iguana Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.925.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 27 octobre 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, statuant sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation conformément à l'article 203 de la loi sur les sociétés commerciales, de la société IGUANA HOLDING S.A.

Ce jugement a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite et nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Céline BOTTAZZO, avocat, demeurant à Luxembourg. Les déclarations de créances sont à déposer au greffe du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour Extrait conforme

Me Céline BOTTAZZO

Le liquidateur

Référence de publication: 2011152856/19.

(110177805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Larry II LM Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.343.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of September.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Larry Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, and registered with the Luxembourg trade and companies under number B 159235,

here represented by Ms. Carole Noblet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 22 September 2011.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of “Larry II LM Holdco S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders or its members a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 19. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will

determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The 500 shares have been subscribed by Larry Topco S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred (€ 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. BRE/Management 5 S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 151600, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Tag vom September.

Vor dem unterzeichneten Notar Francis Kessler, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Larry Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet und bestehen nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von 12.500 Euro, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 159235,

hier vertreten durch Frau Carole Noblet, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund privatschriftlicher Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 22. September 2011.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die „Gesellschaft“) gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Larry II LM Holdco S.à r.l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirks kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

C. Geschäftsführung

Art. 11. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandats. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 12. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen, die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder

durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 13. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 19. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 20. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 21. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 22. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Abschlagsdividenden können unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen ausgeschüttet werden.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 23. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 24. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden von Larry Topco S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2011.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend dreihundert euro (€ 1.300,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg.
2. BRE/Management 5 S.A., eine société anonyme bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 151600, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/13016. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011149964/319.

(110174012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Moore & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.881.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152034/10.

(110176912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Maguro I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 136.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152035/10.

(110177163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152036/10.

(110176610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Luxembourg Building and Styling Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 27.248.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 novembre 2011.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

Deuxième résolution.

Monsieur Claude Koeune, expert-comptable, demeurant à L-7317 Mullendorf 31 rue Paul Eyschen, démissionne de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Troisième résolution.

Sont nommés administrateurs de la société:

1. Monsieur Paul Huberty, expert-comptable, né à Luxembourg, le 19 janvier 1960 (Matricule: 1960/0119/136) demeurant à L-3936 Mondercange, 4 op Feilescherkeppchen, administrateur et administrateur-délégué.

2. Monsieur Jean Nicolas Mersch, administrateur de sociétés, né à Dudelange, le 22 octobre 1954, demeurant à B-1410 Waterloo 16 avenue des Chasseurs, administrateur.

3. Monsieur Jean-Marie Wilhelm, comptable associé, né à Luxembourg, le 21 mai 1963 (Matricule: 1963/0521/397) demeurant à L-7248 Bereldange 42 rue Michel Rodange, administrateur.

Est nommé commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée Société Luxembourgeoise de Révision Sarl avec siège social à L-1220 Luxembourg 246 rue de Beggen (R.C.S. Luxembourg Section B numéro 26096.

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

HUBERTY Paul.

Référence de publication: 2011154521/29.

(110179550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Carena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.725.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 novembre 2011

En date du 8 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 31 juillet 2011;

- de nommer Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} août 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Karl Josef HIER, gérant de catégorie A
- Patricio BALMACEDA, gérant de catégorie A
- Jean-Claude BUFFIN, gérant de catégorie B
- Chantal MATHU, gérant de catégorie B
- Noelle PICCIONE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Carena Invest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011154296/25.

(110179710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Manitoulin Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 75.129.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011152037/10.

(110177251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Manitoulin Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 75.129.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011152038/10.

(110177252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Marchi Giovanni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.635.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège social en date du 4 novembre 2011*

La nouvelle adresse de Monsieur ROSSI Jacopo est le 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Pour extrait sincère et conforme

MARCHI GIOVANNI S.A.

Jean-Marc HEITZ

Administrateur

Référence de publication: 2011152039/14.

(110177047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Sandside Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 145.340.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 8 novembre 2011

L'assemblée, après lecture de la lettre de démission de sa fonction d'administrateur de Monsieur Nicolas Firmin, employé privé demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, décide d'accepter sa démission avec effet immédiat.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Monsieur Riccardo Incani, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011152736/20.

(110177736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Mediobanca International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 112.885.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152045/10.

(110176842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Lux Relais Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 164.457.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,

Le vingt-cinq octobre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "LINK FINANCING LTD", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, PO Box 3152, OMC Chambers, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 429370,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mai 2011,

2.- "FONDO RENTA GARANTIZADO CORPORATION", société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République du Panama), Apartado Postal 0816-02984, Costa del Este, Edificio Capital Plaza, Piso 15, Paseo Roberto Motta, inscrite au Registre des Sociétés de la République du Panama, sous le numéro 402753,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mai 2011,

3.- "KAPLAS LTD", société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Road Town, PO Box 3152, OMC Chambers, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 470922,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mai 2011,

4.- "EQUITY AND LAW CORP S.A.", société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République du Panama), Apartado Postal 0816-02984, Costa del Este, Edificio Capital Plaza, Piso 15, Paseo Roberto Motta, inscrite au Registre des Sociétés de la République du Panama, sous le numéro 402855,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mai 2011,

5.- "BEVLYN COMMERCIAL CORP", société de droit panaméen, ayant son siège social à Panama (République du Panama), Apartado Postal 0816-02984, Costa del Este, Edificio Capital Plaza, Piso 15, Paseo Roberto Motta, inscrite au Registre des Sociétés de la République du Panama, sous le numéro 402777,

ici représentée par Monsieur Didier KIRSCH, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 mai 2011.

Les procurations, prémentionnées, signées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LUX RELAIS SARL", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associées reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

La société s'engage à indemniser tout gérant des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente de gérant de la société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- "LINK FINANCING LTD", prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
2.- "FONDO RENTA GARANTIZADO CORPORATION", prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
3.- "KAPLAS LTD", prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
4.- "EQUITY AND LAW CORP S.A.", prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
5.- "BEVLYN COMMERCIAL CORP", prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille onze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

- "KAPLAS LTD", prénommée,

représentée par Monsieur Juan Francisco CAPELLAS, avocat, né le 8 février 1946 à Sabadell (Espagne), demeurant professionnellement à CH-1207 Genève, 10, rue du Muzy.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social est fixé à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48046. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152021/133.

(110177133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**Bicap Finance & Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BHF-IMMO-BAU GmbH).**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.345.

Im Jahre zweitausendelf, den zehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Dame Maria Auxiliadora MARTIN-LOBO, Selbständige, geboren zu Bad Homburg (D) am 27. Juni 1969, wohnhaft zu D-61440 Oberursel, Gartenstrasse 44 (Passnummer E: Xp498553);

Die Komparentin, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Teilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „BHF - IMMO-BAU GmbH“ (2011 2414 089) gegründet gemäß notarieller Urkunde, erstellt durch den amtierenden Notar, am 6. April 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1390 vom 27. Juni 2011,

eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs unter der Nummer B 160.345, mit einem Gesellschaftskapital von zwölftausend vierhundert Euro (12.400,- EUR), eingeteilt in hundert Anteile (100) von je hundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR);

Alsdann ersucht die Komparentin den amtierenden Notar nachfolgendes zu beurkunden:

Dame Maria MARTIN-LOBO erklärt hiermit, ihre hundert Anteile von den Konsorten

- Herr Nenad FURTUNIC, Baumeister, geboren in Zajecar (Serbien), am 14. Mai 1979, wohnhaft in D-60327 Frankfurt am Main, 30 Frankenallee;

- Dame Lidija HAMZIC, Büroangestellte, geboren in Banja Luca (Serbien), am 3. Juni 1972, wohnhaft in D-63477 Maintal, 22, Thomas-Mann-Strasse;

- Dame Mirsada BULIC, Kauffrau, geboren in Novi Pazar (Serbien), am 23. Juli 1979, wohnhaft in D-60314 Frankfurt am Main, 77 Sonnemannstrasse,

gekauft zu haben, welches von Herr Nenad FURTUNIC, vorbenannt, dieser Urkunde beigetreten, handelnd in seinem eigenen Namen und im Namen der Damen Lidija HAMZIC und Mirsada BULIC, beide vorbenannt, auf Grund von zwei Vollmachten, datiert vom 29.9.2011 welche, nachdem sie vom instrumentierenden Notar und den erschienen Parteien „ne varietur“ unterschrieben wurden, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden bestätigt wird.

Hiermit haben die drei Geschäftsführer, Nenad FURTUNIC, Dusica FURTUNIC und Lidija HAMZIC, alle vorbenannt, dieser Abtretung im Namen der Gesellschaft zugestimmt.

Der Preis dieser Abtretung wurde unter Parteien geregelt.

Infolgedessen besitzt Dame Maria MARTIN-LOBO, vorbenannt, alle Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung „BHF -IMMO-BAU GmbH“ die ab jetzt als Einpersonengesellschaft zu betrachten ist.

Alsdann ersucht Dame Maria MARTIN-LOBO den instrumentierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden die sie als einzige Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung getroffen hat:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, den Zweck der Gesellschaft abzuändern und in diesem Sinne wird Artikel 2 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft hat als Zweck den An- und Verkauf und Vermietung von jedweden Immobilien sowohl in Luxemburg wie auch im Ausland, deren Sanierung und Bau durch Vergabe an Drittfirmen sowie der An- und Verkauf von jedweden Mobilien (Möbel, Yachten, Automobile) im eigenen Besitz im In- und Ausland, die Beteiligung an aller Art von Immobilien und Unternehmungen im In- und Ausland.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Zweiter Beschluss

Die Anteilhaberin beschließt die Firmenbezeichnung in “BICAP FINANCE & LEASING S.à r.l.” abzuändern und dementsprechend den Artikel 1 der Satzung anzupassen:

“ **Art. 1.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung “BICAP FINANCE & LEASING S.à r.l.”.

Dritter Beschluss

Die Anteilhaberin beschließt die bisherigen Geschäftsführer zu entlassen mit Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter und sich selbst für unbestimmte Zeit als alleinige Geschäftsführerin einzusetzen mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Vierter Beschluss

Die Anteilhaberin beschließt den Firmensitz von Ettelbruck nach L7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg zu verlegen und demzufolge wird Artikel 4, Erster Absatz, wie folgt geändert:

“ **Art. 4. (Erster Absatz).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Walferdingen.“ Da nichts mehr auf der Tagesordnung war, wurde die Versammlung geschlossen.

Erklärung des Unterzeichners

Der Gesellschafter erklärt hiermit, dass er der dinglich Begünstigte der Gesellschaft, die Gegenstand dieser Urkunde ist, im Sinne des Gesetzes vom 12. November 2004 in der abgeänderten Fassung, und bescheinigt, dass die Mittel / Güter / Rechte die das Kapital der Gesellschaft bilden nicht von irgendeiner Tätigkeit, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristische Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 950,- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Maria Auxiliadora MARTIN-LOBO, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2011. Relation: DIE/2011/10152. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Ettelbruck, den 4. November 2011.

Référence de publication: 2011152985/83.

(110178517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Meca-Fluid Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16-1A, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 146.394.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de Meca-Fluid Lux S.à r.l. tenue à Troisvierges le 11 octobre 2011 à 14.00 heures

L'assemblée générale constate le transfert du siège social de l'associée la société privée à responsabilité limitée FANTORE, en B-4671 Saive, 20, rue des Mûriers ainsi que le changement d'adresse de Monsieur Marc LECLERCQ, associé et gérant de la société en L-9911 Troisvierges, 16-1A, rue de Drinklange.

Pour extrait sincère et conforme

Le gérant

Référence de publication: 2011152042/14.

(110176746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Mecconti S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 103.999.

In einer Gesellschafterversammlung haben die Gesellschafter einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Frau Iwona Zagrodzka, geboren am 17. April 1966 in Warszawa, Diplom Mikro Biologin, wohnhaft in PL-05-091 zabki, ul. Wiguriy 4a, Polen wird zur weiteren Geschäftsführerin der gesellschaft ernannt. Frau Zagrodzka kann die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift unter allen Umständen verpflichten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 08. November 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011152043/15.

(110177167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Darena Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.734.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 novembre 2011

En date du 8 novembre 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Antonella GRAZIANO de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 31 juillet 2011;
- de nommer Madame Chantal MATHU, née le 8 mai 1968 à Aye, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} août 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Karl Josef HIER, gérant de catégorie A
- Patricio BALMACEDA, gérant de catégorie A
- Jean-Claude BUFFIN, gérant de catégorie B
- Chantal MATHU, gérant de catégorie B
- Noelle PICCIONE, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Darena Invest s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011154344/25.

(110179721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Misiu Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.407.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 04 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011152046/13.

(110177218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

MRIF Pulkovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.022.

—
En date du 23 avril 2010, l'associé Macquarie Capital Group Limited, avec siège social au 101, Level 23 Collins Street, 3000 Melbourne Victoria, Australie, a cédé ses 5 001 parts sociales à MRIF Luxembourg Investments 2 S. à r.l., avec siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152049/13.

(110177062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Munster, Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg B 19.885.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011152050/13.

(110177109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Nomina S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour la société

NOMINA SA

99, Grand-Rue

L-1661 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011152064/15.

(110176826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Musha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.113.

Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise en date du 31 octobre 2011

En date du 31 octobre 2011, l'administrateur unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La nouvelle adresse professionnelle de Monsieur François Georges est la suivante: 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2011.

MUSHA S.A.

Signature

Référence de publication: 2011152052/17.

(110177175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Orgacomm International, Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 161.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152084/9.

(110176901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Amromco Lux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: RON 62.653,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.402.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Amromco Lux III S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.402 (the Company). The Company was incorporated on June 7, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on August 25, 2011 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1958 at page 93950. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on September 16, 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Articles have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Amromco Lux II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of sixty-two thousand six hundred fifty-three Romanian new lei (RON 62,653) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.397,

hereby represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record:

I. That Amromco Lux II S.à r.l. is the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one Romanian new leu (RON 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty two thousand six hundred fifty-two Romanian new lei (RON 62,652) represented by sixty two thousand six hundred fifty-two (62,652) shares, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, to sixty two thousand six hundred fifty-three Romanian new lei (RON 62,653) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1);

2. Subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 1. by means of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one Romanian new leu (RON 1) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty two thousand six hundred fifty-two Romanian new lei (RON 62,652) represented by sixty two thousand six hundred fiftytwo (62,652) shares, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, to sixty two thousand six hundred fifty-three Romanian new lei (RON 62,653) by way of the issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to one (1) new share of the Company, having a par value of one Romanian new leu (RON 1), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of four million seven hundred sixty thousand nine hundred Romanian new lei (RON 4,760,900) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) one Romanian new leu (RON 1) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) four million seven hundred sixty thousand eight hundred ninety-nine Romanian new lei (RON 4,760,899) are allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated October 17, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Certificate states in essence that:

“

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per October 17, 2011 and booked under item “Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year” (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least four million seven hundred sixty thousand nine hundred Romanian new lei (RON 4,760,900) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Certificate and the Balance Sheet enclosed thereto, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at sixty-two thousand six hundred fiftythree Romanian new lei (RON 62,653) represented by sixty-two thousand six hundred fifty-three (62,653) shares in registered form, having a par value of one Romanian new leu (RON 1) each, all of which are subscribed and fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 7,000.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Amromco Lux III S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 1315, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.402 (la Société). La Société a été constituée le 7 juin 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 25 août 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1958, page 93950. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 16 septembre 2011 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Amromco Lux II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de soixante-deux mille six cent cinquante-trois Lei roumains (RON 62,653) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 161.397,

ici représentée par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que Amromco Lux II S.à r.l. est l'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un Leu roumain (RON 1) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille six cent cinquante-deux Lei roumains (RON 62.652), représenté par soixante-deux mille six cent cinquante-deux (62.652) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune, à soixante-deux mille six cent cinquante-trois Lei roumains (RON 62.653) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1);

2. Souscription et libération de la part sociale nouvellement émise tel que mentionné au point 1. ci-dessus par une contribution en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un Leu roumain (RON 1) afin de le porter de son montant actuel de soixante-deux mille six cent cinquante-deux Lei roumains (RON 62.652), représenté par soixante-deux mille six cent cinquante-deux (62.652) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1) chacune, à soixante-deux mille six cent cinquante-trois Lei roumains (RON 62.653) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un Leu roumain (RON 1), et la libère intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant total de quatre millions sept cent soixante mille neuf cents Lei roumains (RON 4.760.900) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature sera affecté de la manière suivante:

(i) un Leu roumain (RON 1) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) quatre millions sept cent soixante mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Lei roumains (RON 4.760.899) sont affectés au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et la valeur de l'apport en nature de la Créance sont certifiées inter alia par (i) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique, reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat) et (ii) le bilan de la Société en date du 17 Octobre 2011, signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat stipule en substance que:

“

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est inscrite dans le bilan daté du 17 Octobre 2011 et enregistrée sous le point «Liabilities / C. Non Subordinated debts / 6.Amounts owed to affiliated undertakings / a) becoming due and payable within one year» (le Bilan);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, le seul ayant droit à la Créance et a le droit de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, la valeur de la Créance apportée à la Société est, selon le Bilan joint, d'au moins quatre millions sept cent soixante mille neuf cents Lei roumains (RON 4.760.900) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique, elle n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises dans le cadre du transfert de la propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès la réalisation de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra propriétaire de plein droit de la Créance qui s'éteindra par voie de confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.»

Le Certificat et le Bilan joint, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-deux mille six cent cinquante-trois Lei roumains (RON 62.653), représenté par soixante-deux mille six cent cinquante-trois (62.653) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un Leu roumain (RON 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.”

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 7.000.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46697. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152927/212.

(110178354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Spirilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3221 Bettembourg, 10, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 151.242.

L'an deux mil onze, le sept novembre.

Pardevant Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1. Monsieur Benoit TINTINGER, employé privé, né le 17 février 1981 à Virton (Belgique), domicilié au 34, rue du Frère Mérantius à B-6760 Ruelle,

2. Monsieur Jorge MORAIS, indépendant, né le 8 octobre 1962 à Lisbonne (Portugal), domicilié au 77, Avenue de la Libération à L-3850 Schifflange.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré être les seuls et uniques associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "SPIRILUX S.à r.l." avec siège social à L4018 Esch-sur-Alzette, 14, rue d'Audun,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 19 mars 2010,

que ladite société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 151242.

Les associés représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

Les associés décident de transférer le siège social vers L-3221 Bettembourg, 10, rue du Curé et modifient en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé:, B. TINTINGER, J. MORAIS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 novembre 2011. Relation: LAC/2011/49530. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154699/37.

(110180163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Lion/Gem Lux 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 141.354.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 31 octobre 2011

En date du 31 octobre 2011 le Conseil d'Administration a décidé comme suit:

- de prendre connaissance de la démission de Monsieur Andreas VON PALESKE en tant qu'Administrateur A et ce avec effet immédiat

- de coopter Monsieur John HORTON, né le 23 mars 1964 à Hythe, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 21, Grosvenor Place, SW1X7 HF, Londres en tant qu'Administrateur A, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016. Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose désormais comme suit:

Administrateurs A:

- Janet Mary DUNLOP

- John HORTON

Administrateurs B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Richard BREKELMANS
- Johan DEJANS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2011155390/26.

(110179658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Radiant Systems International, Société en nom collectif.

Capital social: USD 32.404,50.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 135.072.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of Radiant Systems International, a general partnership (société en nom collectif), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B 135.072, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 18th of December 2007, published in the Mémorial C number 290 of the 5th of February 2008 (the "Partnership") and whose articles of association have been modified by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on the 3rd of January 2008, published in the Mémorial C number 554 of the 5th of March 2008, and for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on the 25th of August 2009, published in the Mémorial C number 2012 of the 14 October 2009.

The following partners of the Partnership (the "Partners") appeared:

RADIANT SYSTEMS, INC., a company incorporated under the laws of the state of Georgia (United States of America), with registered office at 3925, Brookside PKWY Alpharetta, United States of America – 30022-4429 Georgia, and registered with the Georgia State Secretary under number K 511236, holder of 21,375 (twenty-one thousand three hundred seventy-five) partnership interests in the Partnership; and

RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of the state of Georgia (United States of America), with registered office at 3925, Brookside PKWY Alpharetta, United States of America – 30022-4429 Georgia, and registered with the Georgia State Secretary under number K 801119, holder of 1,125 (one thousand one hundred twenty-five) partnership interests in the Partnership,

The Partners hereby duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties, and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Partners are the sole partners of the Partnership.

II.- That the 22,500 (twenty-two thousand five hundred) partnership interests, representing the whole capital of the Partnership, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Partners expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
 2. Amendment to article 9 of the articles of association of the Partnership to create a register of partnership interests;
- and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Partners, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution:

It is resolved that the Partners waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Partners within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 9 of the articles of association of the Partnership (transfer of partnership interests) as follows in order to create a register of partnership interests in the Partnership:

“ **Art. 9. Transfer of partnership interests.** Partnership interests are non transferable unless all the partners have unanimously agreed to that transfer.

The ownership of partnership interests, their transfer, and the creation of security interests on the partnership interests are recorded in a register of partnership interests kept at the registered office of the partnership.

The transfer of partnership interests and the creation of security interests over partnership interests become effective towards the partnership and third parties in accordance with the forms of article 1690 of the Civil Code. Any transfer of partnership interests, and the creation or release of security interests over partnership interests shall be recorded in the register of partnership interests of the Company.

Entries in the register of partnership interests are signed by any manager of the partnership.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection the above resolutions, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties, the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

Follows the French version of the above text

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Radiant Systems International, une société en nom collectif, constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg numéro B 135.072, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 290 du 5 février 2008 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, du 3 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 554 du 5 mars 2008, et pour la dernière par un acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, du 25 août 2009, publié au Mémorial C numéro 2012 du 14 octobre 2009.

Ont comparu

les associés suivants de la Société (les «Associés»):

RADIANT SYSTEMS, INC., une société constituée selon les lois de l'état de Géorgie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis au 3925, Brookside PKWY Alpharetta, Etats-Unis d'Amérique – 30022-4429 Géorgie, et enregistrée auprès du secrétaire de l'état de Géorgie sous le numéro K 511236, détenteur de 21.375 (vingt et un mille trois cent soixante-quinze) parts d'intérêt de la Société; et

RADIANT SYSTEMS INTERNATIONAL, INC, une société constituée selon les lois de l'état de Géorgie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social sis au 3925, Brookside PKWY Alpharetta, Etats-Unis d'Amérique – 30022-4429 Géorgie, et enregistrée auprès du secrétaire de l'état de Géorgie sous le numéro K 801119, détenteur de 1.125 (mille cent vingt-cinq) parts d'intérêts de la Société,

Les Associés ici dûment représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing-privé.

Lesdites procurations ont été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, ainsi représentées, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I.- Les Associés sont les seuls associés de la Société.

II.- Que les 22.500 (vingt-deux mille cinq cents) parts d'intérêts, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les tous les points figurant à l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation,
2. Amendement de l'article 9 des statuts de la Société afin de créer un registre des parts d'intérêt de la Société, et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'amender l'article 9 des statuts de la Société (transfert des parts d'intérêts de la société) tel qu'il suit dans le but de créer un registre des parts d'intérêt de la Société:

« **Art. 9. Transfert des parts d'intérêt de la société.** Les parts d'intérêt de la société sont non transférables à moins que les associés n'aient unanimement autorisé ce transfert.

La propriété des parts d'intérêts, leur transfert, et la création de sûretés sur les parts d'intérêts sont enregistrés dans un registre des parts d'intérêts conservé au siège social de la société.

Le transfert des parts d'intérêts et la création de sûretés sur les parts d'intérêts prennent effet envers la société et les tiers conformément aux formalités de l'article 1690 du Code Civil. Tout transfert de parts d'intérêts, et la création ou mainlevée de sûretés sur les parts d'intérêts seront enregistrés dans le registre de parts d'intérêts de la société.

Les entrées dans le registre des parts d'intérêts sont signées par tout gérant de la société.»

Rien d'autre ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des parties comparantes, ce mandataire des parties comparantes a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153886/142.

(110178901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Nama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 157.252.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil d'Administration coopte Monsieur David RAVIZZA, cadre, domicilié au 42, rue Mantrand, F-54650 Saulnes en remplacement de Monsieur Riccardo MORALDI, administrateur démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 04 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011152054/13.

(110176600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

New Shores Ventures-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152056/10.

(110176732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Paccor International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.269.058,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.812.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154930,

here represented by Ms. Julie Bourgeois, employee, having her professional address at 1B, Heienhaf, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 31, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Paccor International Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161812, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 20, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2153 and dated September 14, 2011.

II. The Company's share capital is set at twenty-three million one hundred thirtyseven thousand three hundred eighty Euro (EUR 23.137.380,00) represented by twenty-three million one hundred thirty-seven thousand three hundred eighty (23.137.380) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million one hundred thirty-one thousand six hundred seventy-eight Euro (EUR 2.131.678,00) in order to raise it from its present amount of twenty-three million one hundred thirty-seven thousand three hundred eighty Euro (EUR 23.137.380,00) to twenty-five million two hundred sixty-nine thousand fifty-eight Euro (EUR 25.269.058,00) by creation and issuance of two million one hundred thirty-one thousand six hundred seventy-eight (2.131.678) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares).

Subscription - Payment

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, through its proxyholder, resolves to subscribe for the New Shares, together with a share premium in the amount of ninety-six cents (EUR 0,96), by payment in kind in the total amount of two million one hundred thirty-one thousand six hundred seventy-eight Euro and ninety-six cents (EUR 2.131.678,96) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company, dated October 31, 2011;
- a contribution declaration of Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the conversion of such receivable is effective as from October 31, 2011, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable, in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

Following to the above, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The share capital is set at twenty-five million two hundred sixty-nine thousand fifty-eight Euro (EUR 25.269.058,00) represented by twenty-five million two hundred sixty-nine thousand fifty-eight (25.269.058) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand euro (€ 3.000,-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 154930,

ici représentée par Ms. Julie Bourgeois, employée, having her professional address at 1B, Heienhaf, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Paccor International Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161812, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2153, en date du 14 septembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-trois millions cent trente-sept mille trois cent quatre-vingts Euro (EUR 23.137.380,00) représenté par vingt-trois millions cent trente-sept mille trois cent quatre-vingts (23.137.380) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cent trente et un mille six cent soixante-dix-huit Euro (EUR 2.131.678,00) pour le porter de son montant actuel de vingt-trois millions cent trente-sept mille trois cent quatre-vingts Euro (EUR 23.137.380,00) à vingt-cinq millions deux cent soixante-neuf mille cinquante-huit Euro (EUR 25.269.058,00) par l'émission de deux millions cent trente et un mille six cent soixante-dix-huit (2.131.678) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Nouvelles Parts).

Souscription - Libération

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, par l'intermédiaire de son mandataire, décide de souscrire aux Nouvelles Parts, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-seize centimes (EUR 0,96), par paiement en nature d'un montant total de deux millions cent trente et un mille six cent soixante-dix-huit Euro et quatre-vingt-seize centimes (EUR 2.131.678,96) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, envers la Société, laquelle créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan de la Société, en date du 31 octobre 2011;
- une déclaration d'apport de Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction des parts sociales apportées;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Island Lux S.à r.l. & Partners S.C.A., précitée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la conversion de cette créance est effectivement réalisé sans réserve avec effet au 31 octobre 2011;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance, aux fins d'effectuer sa conversion et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à quoi, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq millions deux cent soixante-neuf mille cinquante-huit Euro (EUR 25.269.058,00) représenté par vingt-cinq millions deux cent soixante-neuf mille cinquante-huit (25.269.058) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bourgeois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14741. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011153867/139.

(110178884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Naxara SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 156.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152057/10.

(110176596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Nazobel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 147.250.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 19 octobre 2011.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2011152058/14.

(110176453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Neniekamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011152060/13.

(110176930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pardus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.515.

*Extrait des décisions prises par
l'associée unique en date du 31 août 2011*

1. Monsieur David CATALA a démissionné de son mandat de gérant A.

2. Monsieur Frank PLETSCHE, administrateur de sociétés, né à Trèves (Allemagne), le 15 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pardus S. à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011152089/17.

(110177005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Shimla S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 164.505.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société STRAND, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.106, dûment représentée par sa gérante, Madame Isabelle PAIRON.

Laquelle comparante, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination SHIMLA S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumé par des tiers ou inhérent à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation; soit par vente, souscription d'obligations, de titres ou d'autres instruments de dette ou de toute autre manière et conclure tout contrat y relatifs; en cas de transfert d'obligations, titres et autres instruments de dette émis et non remboursés, un tel transfert s'opérera en conformité avec les termes et conditions applicables régissant les dits actifs visés.

La société peut procéder à l'administration, le développement et la gestion de ses portefeuilles composés d'actifs de n'importe quelle nature.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement est fonction d'un compartiment, actif ou risque déterminé.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) divisé en trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III. - Conseil d'administration, Réviseur(s) indépendant(s)

Art. 7. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi.

Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, télex, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Cette réunion sera réputée tenue au siège social de la société.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et entre les investisseurs d'un compartiment, ce compartiment étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des recours et "non pétition"

Art. 21. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Non Pétition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts, en 2012.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

STRAND, prénommé, trente-deux mille actions	32.000
Total: trente-deux mille actions	32.000

Toutes les actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée constitutive

Et à l'instant, la comparante pré qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

a) Monsieur Didier McGAW, avocat à la Cour, né le 2 septembre 1962 à Curepipe (Ile Maurice), avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L2763 Luxembourg;

b) Monsieur Stéphane LATASTE, avocat à la Cour, né le 14 janvier 1965 à Laval (France), avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

c) Madame Isabelle PAIRON, employée privée, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2) Est nommé réviseur indépendant jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012:

L'Alliance Révision SARL, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 46.498.

3) Le siège social de la société est établi au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Pairon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48736. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011153347/244.

(110178465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2011.

NM Coiffure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011152063/10.

(110176861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Nomina S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour la société

NOMINA SA

99, Grand-Rue

L-1661 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011152065/15.

(110176827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Nomina S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Pour la société

NOMINA SA

99, Grand-Rue

L-1661 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011152066/15.

(110176828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Odalisque Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.544.

En date du 20 octobre 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat

- transférer l'adresse professionnelle de Christophe DAVEZAC et de Frédéric SALVADORE, administrateurs, au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011152078/14.

(110176660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Imperial Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.750.

In the year two thousand and eleven on the twenty-seventh of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Imperial Holding S.C.A." (hereinafter, the Company) with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 117750, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1718 of September 14, 2006, whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated December 8, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 455 of March 9, 2011.

The meeting is chaired by, Mrs. Laura Gehlkopf with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Mr. Richard Fauvel, employee with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act that:

I. All the shareholders have been duly convened to this meeting and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with these minutes.

II. It appears from the said attendance list that twelve million seventeen thousand four hundred seventy-four (12.017.474) shares, all with a nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each, representing together ninety-eight point ninety-nine percent (98.99 %) of the share capital of the Company, which shares are fully paid up, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the financial year end of the Company.

2. Approval that the current financial year of the Company, started on August 1st, 2011, should end on October 31st, 2011, and that future financial years of the company shall run from November 1 of a year until October 31 of the next year.

3. Subsequent amendment of Article 16, paragraph 3, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“The annual general meeting shall be held on the thirty first of January at 2.00 p.m. at the registered office or at the place specified in the convening notice of meeting.”

4. Subsequent amendment of Article 17. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“**Art. 17.** The Corporation’s financial year starts on the 1st of November of each year and ends on the 31st of October of each next year.”

5. Increase of the Company’s share capital by an amount of two million one hundred thirty thousand nine hundred twenty Euro (EUR 2.130.920,00) in order to raise it from its present amount of one hundred twenty-one million three hundred ninety-four thousand six hundred eighty Euro (EUR 121.394.680,00) to one hundred twenty three million five hundred twenty five thousand six hundred Euro (EUR 123.525.600,00) by creation and issuance of two hundred thirteen thousand ninety-two (213.092) new ordinary shares, with a nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each, all vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares (hereinafter referred to as the New Shares).

6. Waiver by the existing shareholders of their preferential right of subscription to the benefit of Guyur Investment S.à r.l..

7. Subscription by Guyur Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139801 (Guyur Investment) for the New Shares and full payment at their nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each, for an aggregate amount of two million one hundred thirty thousand nine hundred twenty Euro (EUR 2.130.920,00) by contribution in kind in the total amount of two million one hundred thirty thousand nine hundred twenty Euro (EUR 2.130.920,00) consisting in the conversion of a receivable of the same amount held by it towards the Company.

8. Making of the following statement by Guyur Investment:

“- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of pre-emption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of these be transferred to it.

- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.”

9. Subsequent amendment of article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company to update the amount of subscribed share capital of the Company, so that it reads:

“**Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of one hundred twentythree million five hundred twenty-five thousand six hundred Euro (EUR 123.525.600,00) represented by one (1) Management Share and twelve million three hundred fifty-two thousand five hundred fifty-nine (12.352.559) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each.”

10. Miscellaneous.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the financial year end of the Company, which shall henceforth begin on the 1st of November of each year and which shall terminate on the 31st of October of each next year.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge that the current financial year of the Company, which started on August 1st, 2011, should end on October 31st, 2011.

Third resolution

The meeting resolves to amend the Article 16., paragraph 3, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

”The annual general meeting shall be held on the thirty first of January at 2.00 p.m. at the registered office or at the place specified in the convening notice of meeting.”

Fourth resolution

The meeting resolves to amend the Article 17. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 17.** The Corporation’s financial year starts on the 1st of November of each year and ends on the 31st of October of each next year.”

Fifth resolution

The meeting resolves to increase the Company’s share capital by an amount of two million one hundred thirty thousand nine hundred twenty Euro (EUR 2.130.920,00) in order to raise it from its present amount of one hundred twenty-one million three hundred ninety-four thousand six hundred eighty Euro (EUR 121.394.680,00) to one hundred twenty three million five hundred twenty five thousand six hundred Euro (EUR 123.525.600,00) by creation and issuance of two hundred thirteen thousand ninety-two (213.092) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each, all vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares (the New Shares).

Intervention - Subscription – Payment

The existing shareholders declare to waive their preferential right of subscription to the benefit of Guyur Investment S.à r.l..

Thereupon intervened Guyur Investment through its proxyholder, who declares to subscribe for the New Shares, and to fully pay them up at their nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each, for an aggregate amount of two million one hundred thirty thousand nine hundred twenty Euro (EUR 2.130.920,00) by contribution in kind in the total amount of two million one hundred thirty thousand nine hundred twenty Euro (EUR 2.130.920,00) consisting in the conversion of a receivable of the same amount held by it towards the Company, which contribution is accepted by the Company and subject to an independent auditor’s report in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, established by Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d’entreprises, having its registered office at 283, route d’Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, which concludes as follows:

“Conclusion

Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the valuation made of the contribution, which corresponds at least to the value of the shares to be issued to the contributor.

Audit Conseil Services S.à r.l.
Réviseur d’entreprises
Alain Blondlet
(signature).”

Effective implementation of the contribution

Guyur Investment through its proxyholder declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of pre-emption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of these be transferred to it.
- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

Sixth resolution

As a consequence of the above resolution, the meeting resolves to amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following content:

“ **Art. 6.** The Corporation has a subscribed share capital of one hundred twenty-three million five hundred twenty-five thousand six hundred Euro (EUR 123.525.600,00) represented by one (1) Management Share and twelve million three hundred fifty-two thousand five hundred fifty-nine (12.352.559) Ordinary Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10,00) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3.300,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with Us, notary, and the members of the bureau, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "Imperial Holding S.C.A." (ci-après désignée la Société), avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117750, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 22 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1718 du 14 septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg le 8 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 455 du 9 mars 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mlle Laura Gehlkopf, employée, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur M. Richard Fauvel, avec adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que douze millions dix-sept mille quatre cent soixante-quatorze (12.017.474) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune, représentant quatre-vingt-dix-huit point quatre-vingt-dix-neuf pourcent (98.99%) du capital social de la Société, toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de fin de l'exercice social de la Société.

2. Approbation du fait que l'exercice social en cours, commencé le 1^{er} août 2011, finira le 31 octobre 2011, et qu'à l'avenir l'exercice comptable de la Société court du 1^{er} novembre de chaque année jusqu'au 31 Octobre de l'année qui suit.

3. Modification conséquente de l'article 16., alinéa 3, des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient le trente et un janvier de chaque année au siège social, ou en tout autre lieu désigné à cet effet dans la lettre de convocation à l'assemblée.»

4. Modification conséquente de l'article 17. des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de chaque année suivante.»

5. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions cent trente mille neuf cent vingt Euro (EUR 2.130.920,00) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-et-un millions trois cent quatre-vingt quatorze mille six cent quatre-vingt Euro (EUR 121.394.680,00) à cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille six cents Euro (EUR 123.525.600,00) par la création et l'émission de deux cent treize mille quatre-vingt-douze (213.092) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune, toutes investies des mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes (les Nouvelles Actions).

6. Renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription, au profit de Guyur Investment S.à r.l.

7. Souscription par Guyur Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139801 (Guyur Investment) des Nouvelles Actions et libération intégrale à leur valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune, pour un montant total de deux millions cent trente mille neuf cent vingt Euro (EUR 2.130.920,00) par apport en nature d'un montant total deux millions cent trente mille neuf cent vingt Euro (EUR 2.130.920,00) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par elle envers la Société.

8. Déclaration suivante faite par Guyur Investment:

«- il est le propriétaire de la créance faisant l'objet de la contribution, qui est librement transmissible et n'est soumise à aucun droit de préemption, aucune option d'achat en vertu laquelle un tiers pourrait demander

- la créance faisant l'objet de la contribution n'est grevée d'aucun nantissement, garantie ou usufruit.»

9. Amendement de l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de mettre à jour le montant du capital souscrit de la Société, et lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille six cents Euro (EUR 123.525.600,00) représenté par une (1) Action de Commandité et douze millions trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-neuf (12.352.559) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune.»

10. Divers.

IV. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de fin de l'exercice comptable de la Société, qui commencera dorénavant le 1^{er} novembre de chaque année et finira le 31 octobre de chaque année suivante.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de reconnaître que l'exercice social en cours, commencé le 1^{er} août 2011, finira le 31 octobre 2011.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16., alinéa 3, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient le trente et un janvier de chaque année au siège social, ou en tout autre lieu désigné à cet effet dans la lettre de convocation à l'assemblée.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17. des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 17.** L'exercice social commence le 1^{er} novembre de chaque année et se termine le 31 octobre de chaque année suivante.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cent trente mille neuf cent vingt Euro (EUR 2.130.920,00) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-et-un millions trois cent quatre-vingt quatorze mille six cent quatre-vingt Euro (EUR 121.394.680,00) à cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille six cents Euro (EUR 123.525.600,00) par la création et l'émission de deux cent treize mille quatre-vingt-douze (213.092) nouvelles actions, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune, toutes investies des mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes (les Nouvelles Actions).

Intervention - Souscription – Libération

Les actionnaires existants ont déclaré renoncer à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription, au bénéfice de Guyur Investment S.à r.l. Est alors intervenue Guyur Investment par l'intermédiaire de son mandataire, déclare souscrire les Nouvelles Actions et les libèrent intégralement à leur valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune, pour un montant total de deux millions cent trente mille neuf cent vingt Euro (EUR 2.130.920,00) par apport en nature d'un montant total deux millions cent trente mille neuf cent vingt Euro (EUR 2.130.920,00) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par elle envers la Société; ledit apport est accepté par la Société et sujet à un rapport de réviseur d'entreprise agréé indépendant conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, établi par Audit Conseil Service S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec son siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, Grand Duché de Luxembourg, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons aucune observation à mentionner quant à l'estimation faite de l'apport, qui correspond au moins à la valeur des actions qui seront émises à l'apporteur.

Audit Conseil Services S.à r.l.

Réviseur d'entreprises

Alain Blondlet

(signature).»

Réalisation effective de l'apport

Guyur Investment par l'intermédiaire de son mandataire déclare que:

- elle est propriétaire de la créance faisant l'objet de la contribution, qui est librement transmissible et n'est soumise à aucun droit de préemption ni option d'achat en vertu de laquelle un tiers pourrait demander que tout ou partie de la créance lui soit transférée.

- la créance faisant l'objet de la contribution n'est grevée d'aucun nantissement, sûreté ou usufruit.

Sixième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 6, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de cent vingt-trois millions cinq cent vingt-cinq mille six cents Euro (EUR 123.525.600,00) représenté par une (1) Action de Commandité et douze millions trois cent cinquante-deux mille cinq cent cinquante-neuf (12.352.559) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille trois cents Euro (EUR 3.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire, ainsi que les membres du bureau de l'assemblée.

Signé: Gehlkopf, Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14680. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011153724/265.

(110179080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2011.

Nordik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 138.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011152067/11.

(110176690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

NSI Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.777.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62959 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152071/10.

(110176424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.
